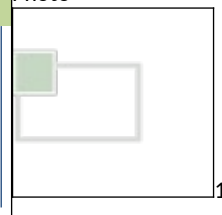


Civilité

NOM _____ Prénom _____ Né(e) le _____
 Adresse _____ CP _____ Ville _____
 Nationalité _____ Tél fixe _____ Tél Portable _____
 Adresse mail _____

Photo



A compléter pour les mineurs

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____ représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de
 (NOM Prénom) _____ Né(e) le _____

NOM Prénom _____ N° de Téléphone _____ Père Représentant légal

Adresse courriel _____

NOM Prénom _____ N° de Téléphone _____ Mère Représentante légale

Adresse courriel _____

Autorise la pratique sportive du TRIATHLON au sein du club SAINT AVERTIN SPORTS TRIATHLON 37 (Fédération Française de Triathlon n° 532-2019). Le cas échéant il pourra effectuer les déplacements en compétition au sein du club. Je prends acte que ces déplacements pourront s'effectuer en car, minibus, voiture particulière, train ou avion.

Autorise à repartir à la fin des entraînements ou des compétitions, mon ou mes enfants mineurs sont autorisés à regagner leur domicile seul(s) Oui Non

Le cas échéant, NOM Prénom de la tierce personne dument autorisée à venir chercher le, ou les enfants, si différent des parents ou du représentant légal : _____

CONTRÔLE ANTIDOPAGE (Vu l'article R.232-52 du code du sport)

Tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage. (autorisation parentale FFTRI à compléter)

ACCIDENT, SOINS D'URGENCE : J'autorise les dirigeants, responsables du club, éducateurs sportifs, à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident. En cas de nécessité l'enfant ci-dessus nommé, sera dirigé(e) vers l'hôpital le plus proche. J'autorise le médecin consulté en cas d'urgence à procéder à toute intervention médicale ou anesthésie que nécessiterait l'état de santé de l'enfant.

Joindre sous enveloppe fermée les indications que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du praticien (allergies, antécédents opératoires, traitement en cours ...).

Je m'engage à rembourser au(x) responsable(s) du déplacement tous les frais susceptibles d'avoir été avancés.

Fait à _____ Le _____ Signature du représentant légal _____

Assurance individuelle accident

Ⓢ Tout adhérent doit être assuré pour les éventuels dommages dont il serait responsable vis à vis d'un tiers.

LA LICENCE FÉDÉRALE permet d'avoir inclus d'office une Assurance Responsabilité Civile.

Votre licence par ce contrat vous garantit ainsi pour les dommages corporels causés à autrui et pour les dommages matériels ou immatériels en résultant.

De plus si vous le désirez, vous pouvez prendre en complément une Individuelle Accident. Cette garantie optionnelle (mais vivement conseillée) couvre vos propres dommages en cas de tiers non responsable.

Souhaitez-vous souscrire une assurance complémentaire accident ? Oui Non

Souhaitez-vous souscrire une assurance perte de revenu ? Oui Non

TOUT ADHÉRENT NON LICENCIÉ auprès d'une fédération bénéficie d'une assurance responsabilité civile MAIF incluse dans la cotisation.

Saint Avertin Sport, via son assureur MAIF, peut vous proposer une assurance individuelle complémentaire : voir fiche IA+ Sport en fonction de la pratique sportive.

Souhaitez-vous souscrire une assurance perte de revenus ? Oui Non

Droit à l'image

Nous autorisez-vous à utiliser votre photographie ou celle de votre enfant prise pendant les compétitions, les spectacles ou à l'entraînement pour :

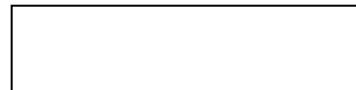
Illustrer notre site internet ? Oui Non

Illustrer un article Nouvelle République ou Presse communale ? Oui Non

Illustrer notre site Facebook ? Oui Non

Mentions légales : SAINT-AVERTIN SPORT - 31 rue Frédéric Joliot-Curie - 37550 ST AVERTIN - Tél 02 47 27 82 10 - www.saint-avertin-sport.fr
 - Club affilié ; Agrément ministériel DDJS n°37-S-60 . N° SIRET 775 302 656 00027

RGPD : les données collectées le sont aux seules fins de bon fonctionnement du SAS et de ses sections, de l'inscription des adhérents auprès des fédérations auxquelles la section est affiliée. Les données ne sont ni cédées, ni vendues à des tiers ayant pour objectif de les exploiter à des fins commerciales. Vous disposez des d'un droit de regard, rectification de vos données personnelles. La signature du présent dossier vaut pour acceptations de ces conditions.



Certificat médical

Première inscription ou certificat initial de plus de 3 ans

Je certifie que (NOM Prénom) _____ Né (e) le _____

Aucune contre-indication à la pratique du TRIATHLON et des disciplines enchainées

en loisir en compétitions

Ne présente pas de contre-indication médicale à un sur classement

Nombre de cases cochées _____

Qualité du médecin
 Médecin Fédéral
 Médecin du Sport
 Autre Médecin

Fait à
Le _____

Cachet, Signature

Questionnaire sport santé (cerfa 15699-01)

Si certificat médical de moins de 3 ans et en cas de renouvellement d'inscription sans interruption

Je soussigné (NOM Prénom) _____ certifie avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire santé (CERFA n°15699*01) pour l'inscription de (NOM Prénom) _____ Date _____ du _____ certificat _____ médical _____ initial

Fait à _____ Le _____ Signature du représentant légal _____

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

NOM Prénom _____
N° de Téléphone _____

Diplôme de secourisme

PSE1 PSC1 Autre, préciser : _____
Date d'obtention : _____ Date d'obtention : _____ Date d'obtention : _____

Attention : Si vous avez fourni un certificat médical postérieurement au 1^{er} juin 2017 celui-ci reste valable si et seulement si vous avez répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé de la FFTRI. Si une question est positive, vous devez fournir un nouveau certificat médical. Ne pas joindre le questionnaire de santé au dossier de demande de licence.

Règlement section : L'adhérent ou le représentant légal reconnaît avoir reçu et accepte l'annexe au règlement intérieur toutes sections et les règles de vie de la section triathlon.

Tous les licenciés s'engagent à être bénévoles sur deux organisations du club ET à participer aux compétitions régionales. (licence compétition)
Les enfants licenciés compétitions s'engagent à participer au challenge jeunes organisé par la ligue du centre de triathlon afin de ne pas pénaliser le classement de l'école de triathlon.

Le club omnisport et les sections ne peuvent être tenus responsables des vols et détériorations éventuels commis dans les vestiaires mis à la disposition des adhérents.

Demande d'attestation de licence : Oui Non

Signature du dossier

Je soussigné (NOM Prénom) _____ certifie exacte l'ensemble des informations fournies.

Fait à _____ le _____ Signature (du représentant légal) _____

Page d'information de la section

Condition d'accès aux entraînements natation pour les jeunes licenciés :

La présentation d'un brevet de nage libre sur une distance de 25 mètres est obligatoire.

Entraînement jeune : Il est rappelé aux parents que lors des entraînements course à pied et vélo l'entraîneur et le groupe d'enfants sont amenés à effectuer des déplacements hors stade. Aussi il est impératif que les enfants arrivent et repartent à l'heure. En cas de retard, le club décline toute responsabilité.

Dates à retenir :

Assemblée Générale de la section : le vendredi 06 novembre 2020 salle des Fêtes de Saint Avertin

Bol d'Air : Fin janvier 2021

Triathlon de Veigné : 28 Aout 2021

COÛT DES ADHESIONS :

LICENCE COMPETITION	LICENCE LOISIR	AUTRE
JEUNE : 117€	JEUNE : 110€	FRATRIE : 93€
ADULTE : 175€	ADULTE : 155€	

Réduction « fratrie » : concerne les juniors à mini poussins s'ils sont plusieurs frères ou sœurs licenciés ou si les deux parents sont également licenciés.

Licence loisir : La licence loisir n'assure que les entraînements. Un licencié loisir qui participera à un triathlon devra acquitter un « Pass Compétition » (assurance pour la journée) en plus de son inscription.

Modalités d'inscription :

- se licencier sur le site de la FFTRI *.

☞ fournir l'attestation FFTRI d'inscription en ligne signée dès que le site de la FFTRI le permet - vous pouvez l'envoyer par mail (si impossibilité d'impression) à luc.dupuis@bbox.fr ou par courrier 10 rue Georges Guynemer 37550 Saint Avertin

☞ fournir la fiche Saint Avertin Sport complétée. Veillez à la lisibilité de votre adresse mail.

☞ fournir le certificat médical autorisant la pratique du triathlon EN COMPETITION ou compléter le QS SPORT sur le site de FFTRI lors du renouvellement de licence sur le site de la FFTRI. Le QS sport est confidentiel et conservé par le licencié : [CLIQUEZ ICI](#) pour le télécharger.

☞ fournir un chèque à l'ordre du SAS TRIATHLON 37. Paiement en trois fois possible, coupons sport, chèques vacances, bon CAF acceptés + CHEQUE DE CAUTION DE 30€.

CETTE ANNEE BIEN VOULOIR PRIVILÉGIER LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE AU MOYEN DU TERMINAL MIS A VOTRE DISPOSITION LORS DES DIFFERENTS ENTRAÎNEMENTS.

☞ fournir une photo pour le trombinoscope du club

*Pour les renouvellements de licence, les adhérents sont priés de fournir leur dossier d'inscription au plus tard le 15 octobre. La demande de licence est validée une fois que l'adhérent a fourni sa demande de licence FFTRI signée, fourni la fiche SAS, répondu au QS SPORT, et réglé sa cotisation. Le certificat médical « pratique du triathlon en compétition » est valable 3 ans. Le dossier d'assurance n'est à transmettre que si vous optez pour une option complémentaire (vous serez informés dès que la section triathlon sera affiliée à la FFTRI pour la saison 2021). ΔPénalité de 20€ appliqué par la FFTRI pour tout renouvellement effectué après le 31/12.

REGLES DE VIE DE LA SECTION : dans un souci de clarté mais aussi pour instaurer une cohésion entre les différents membres de la section, le bureau a souhaité établir un règlement intérieur connu et accepté par tous dont voici les modalités. Entre l'athlète et le SAS Triathlon 37, il est convenu ce qui suit :

LICENCE

L'athlète se licencie au SAS Triathlon 37 pour la saison. La somme versée à la section inclut la licence et assurance (part FFTRI), la cotisation à la ligue du Centre de Triathlon, la cotisation au Comité Départemental de Triathlon, la cotisation au SAS (Omnisports), la cotisation au SAS Triathlon 37, l'encadrement technique (séances hebdomadaires en Natation, Course à pied et Préparation Physique Générale, puis, les sorties vélo). La cotisation n'inclut pas les assurances complémentaires proposées par la FFTRI.

ENTRAINEMENT

La section s'engage à fournir à chacun des licenciés des séances d'entraînement de qualité qui seront dirigées par un entraîneur diplômé d'état. Un programme sur les sorties d'entraînement sera communiqué à chacun des licenciés par voie d'affichage à la piscine ou sur le site internet du club (rubrique « Entraînement »). Les entraîneurs sont les seuls responsables et les seuls décideurs de toute sélection interne au club.

Les entraînements sont assurés hors vacances scolaires à partir de la 2^{ème} semaine de septembre jusqu'à la 3^{ème} semaine de juin. Le club proposera dans la mesure du possible quelques créneaux d'entraînement pendant les vacances scolaires.

ENGAGEMENT SOUS PEINE D'EXCLUSION

Le SAS Triathlon 37 a décidé que tout licencié Compétition devrait, durant la saison :

- participer à 3 épreuves « Découverte/sprint » ou 2 « Courtes Distances » ou 1 « Longue Distance »

et - aider à l'organisation de deux manifestations du club à raison de 2 journées.

Les jeunes licenciés « compétition » s'engagent à participer aux épreuves du challenge jeune organisées par la ligue du centre de triathlon. L'accompagnement des parents n'est pas obligatoire lors des compétitions mais souhaitable selon leurs disponibilités pour compléter le moyen de transport mis à disposition par le club. Le nombre de places dans le minibus du club est limité à 9.

Enfin, tout licencié du SAS Triathlon 37 s'engage à arriver au bord du bassin de façon à être dans l'eau à l'heure de l'échauffement. Tout individu en retard manifeste se verra refuser l'accès au bassin (pour le respect des entraîneurs ainsi que de ceux qui seront ponctuels).

Lors de l'inscription, un chèque de caution de 30 euros vous sera demandé avec le dossier, qui sera encaissé en fin d'année, en cas de non respect de ces engagements.

MINIBUS

Le SAS Triathlon 37 a fait l'acquisition d'un minibus à usage uniquement sportif. Tout licencié peut demander à l'utiliser pour faire un déplacement groupé d'au moins 3 athlètes sur une épreuve de triathlon. La priorité est toutefois donnée aux déplacements des jeunes sur des épreuves du challenge. Les frais d'essence et d'autoroute sont à la charge des licenciés hors représentation club. A chaque utilisation, le carnet de route doit être renseigné, le plein de carburant doit être refait et le minibus doit être nettoyé.

OBJECTIFS SPORTIFS

L'athlète s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à concourir aux objectifs sportifs décidés en assemblée générale ou en bureau directeur (Championnats départementaux et régionaux, championnats de France individuels et coupes de France des clubs). Il en sera informé par le site du club.

SELECTION EQUIPES TRIATHLON ET DUATHLON D2-D3

Les demi-finales et finale D2-D3 ainsi que la coupe de France des clubs sont réservés à 1 équipe par club. La composition de ces équipes est faite par un référent désigné par le bureau. Les athlètes souhaitant participer à ces compétitions sont priés de se faire connaître en début de saison.

STAGE

La section s'engage à organiser un ou plusieurs stages pour les jeunes, ainsi qu'un stage pour tous niveaux pendant l'année. L'athlète s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à y participer. Les dates et le lieu du stage seront connus et communiqués dès janvier.

BLESSURE / MALADIE

L'athlète s'engage à tenir informé l'entraîneur de blessures ou maladies qui pourraient survenir ainsi que l'évolution de son état de forme.

PRIMES

L'athlète s'engage, chaque fois qu'il obtient, de par ses résultats sportifs, une prime en espèces ou en nature, à la percevoir personnellement. Aussi, lorsqu'un résultat de l'équipe (souvent les 3 premiers athlètes d'un même club) permet à celle-ci de recevoir une prime, l'équipe partage la prime en 4 parts (1 part pour chacun des 3 athlètes de l'équipe, la 4^{ème} étant partagée par le 4^{ème} et 5^{ème} du club). Au cas où il n'y a que 4 athlètes au départ, la prime est divisée en 3,5 (la demi-part étant pour le 4^{ème} du club). Au cas où il n'y a que 3 athlètes au départ, ils partagent la prime en 3.

DOPAGE

L'athlète s'engage à refuser le dopage sous toutes ses formes. Un manquement à cette règle entraînerait l'exclusion de la section à vie.

SPONSORS

L'athlète s'engage à porter avant, pendant et après chaque course les couleurs du SAS Triathlon 37 (sauf courses effectuées sous les couleurs de l'équipe de France).

L'athlète est autorisé à avoir un sponsor de son choix sur une surface raisonnable de son équipement dans la mesure où il ne gêne pas la bonne lisibilité des partenaires du club et où il ne rentre pas en concurrence commercialement avec ces derniers. Dans le cas très particulier où un athlète reçoit une dotation d'un sponsor (équipementier par exemple), il devra avoir un accord du bureau.

REFERENTS

Le SAS Triathlon 37 a nommé différents responsables pour vous accompagner dans votre saison sportive :

- Grégory COUE (Président) : référent pour la ville de Saint Avertin, le SAS Omnisport, les partenaires.
- Eric Brabant (trésorier) : questions comptables
- Luc Dupuis (secrétaire) : responsable des prises de licences et de l'annuaire du club.
- Waren Chali (entraîneur natation) : organisation des stages, et déplacement sur les compétitions « jeunes ».
- Olivier BACHET (Vice-président) : commission adultes

NB : Merci de vous référer au site internet ou au forum du club où vous trouverez toutes les informations utiles et les actualités du club. Les membres du bureau sont à votre disposition pour toutes remarques ou questions.

COMMUNICATION

La section s'engage à informer des décisions de bureau, des réunions départementales, régionales ou nationales, tous les athlètes licenciés au sein de la section. Le site Internet du SAS Triathlon 37 est le site officiel où la plupart des informations sont disponibles. La plupart des informations feront également l'objet d'un mail. Veuillez à prévenir le secrétaire de la section de tout changement de coordonnées.

L'athlète licencié au SAS Triathlon 37 s'engage à respecter ces règles de vie sous peine de sanction décidée par le bureau.

HORAIRES ENTRAINEMENTS 2020-2021							
HORAIRE	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
06:30		***06h15-08h00			***06h15-08h00		
07:00		Natation Adultes		07h00-08h00	Natation Adultes		
07:30		Piscine Bulle D'O		Natation Adultes	Piscine Bulle D'O		
08:00		Joué les Tours			Joué les Tours		
08:30						08h00-09h00	
09:00						Natation Adultes	09h00-12h00 (9H30 hiver) Vélo Adultes (confirmés) RDV place mairie ST Avertin
09:30						** 09h00-10h00	
10:00						Natation Jeunes	
10:30						*10H15-11h30	
11:00						VTT-CAP poussins-pupilles	
11:30							
12:30	** 12:30-13:30						
13:30	Natation adultes						
14:00							
14:30							
15:00			14h00-15h30				
15:30			Vélos-CAP				
16:00			poussins à pupilles				
16:30							
17:00			15h30-17h30				
			Vélos-CAP				
			Benjamins				
			à cadets				
17:30							
18:00			18H00-19H00				
18:30	**18h30-19h30		Natation				
19:00	Natation		Jeunes				
19:30	Jeunes						
20:00			19h15-20h30				
20:30		20H00-21H15	CAP				
		Natation	Adultes				
21:00		Adultes					
21:30				21h00-22h30			
22:00	Natation			Natation			
22:30	Adultes			Adultes			

Les entrainements CAP se déroulent au stade des Grands Champs

*L'entrainement VTT-CAP poussins-pupilles du samedi se déroulent à la piscine de ST Avertin

** Natation Jeunes-créneaux famille accès parents licenciés

***Entrainements natation avec le CD Triathlon 37 bulle D'O Joué les Tours le mardis et vendredis (ouvert à tous)